

## Colloque

### ***FAMILLES EN IMAGES***

*Entre regards et récits*

Université d'Angers - Jeudi 11 et vendredi 12/01/2018

#### **Contexte général**

Dans le cadre du programme de recherche EnJeu[x] (Enfance et jeunesse) de l'Université d'Angers, l'axe 2 « Filiations, familles » organise une manifestation scientifique, artistique et citoyenne, « Familles en images » en janvier 2018, avec différents partenaires : le Festival Premier Plan, la Fabrique le Quai, la Mutualité française et de nombreux autres. Celle-ci sera ponctuée de nombreux événements : l'organisation d'un colloque les 11 et 12/01/18 à l'Université d'Angers, le 13/01 une rencontre artistique et universitaire en lien avec le spectacle théâtral *Festen* au Quai, un forum professionnel, une exposition photographique, une rétrospective cinématographique sur la famille dans le cadre du Festival de cinéma Premiers Plans à Angers à partir du 14/01, etc.

#### **Le colloque**

Il se tiendra les 11 et 12 /01/18 et s'intitulera « Familles en images. Entre regards et récits ». Il y sera question des mutations familiales en rapport avec la production d'images, photographiques, cinématographiques dans une perspective transdisciplinaire, et en particulier du point de vue de l'enfant.

### **Appel à communication**

#### ***Argumentaire***

Notre société contemporaine se présente comme un monde où foisonnent les images dont l'omniprésence a été d'autant plus renforcée par l'entrée dans l'ère du numérique. C'est pour cela que nous avons donc choisi de saisir le prisme de l'image pour explorer la question de la famille et ses configurations actuelles.

Cela nous conduira à étudier la rencontre entre deux mutations, celle des images et celle de la famille. Nous essayerons alors de développer la problématique suivante : **Qu'est-ce que les images nous donnent à voir de la famille aujourd'hui, que nous enseignent-elles ?** Le terme image a une dimension polysémique et peut s'entendre du côté de sa matérialité, l'image en tant qu'objet concret, observable (images photographiques, cinématographiques etc.). Mais l'image peut référer, outre à une réalité externe, à une réalité interne, songeons en particulier à la psychanalyse, qui nous apprend, avec le travail du rêve par exemple, comment l'inconscient s'exprime en

images. Mais l'image peut aussi s'inscrire comme le produit d'un groupe et se traduire par des représentations sociales et culturelles, et se faire aussi support au récit.

Nous proposons d'interroger comment ces différentes images se rencontrent pour brosser un portrait de la famille, des familles, qui ne présentent plus aujourd'hui les mêmes visages qu'hier. Pour cela, nous allons explorer ce que nous enseignent les photos de famille, les dessins de famille mais aussi les mises en images de la famille au cinéma, etc. pour tenter de saisir **comment les images fabriquent la famille et comment la famille fabrique des images**. Cette réflexion nous conduira également à évoquer, dans la pratique clinique concernée par la famille, l'intérêt que peuvent représenter les images comme objet de médiation et source de récit. Comment peuvent-elles parfois se proposer comme outil thérapeutique dans l'accompagnement des patients ? **En somme, entre histoire et mémoire, entre production sociale et psychique, que nous raconte la famille mise en images ?**

#### **Champs thématiques envisagés:**

- 1- Images familiales : mémoire, généalogie et transmission
- 2- Médiations thérapeutiques et images de(s) famille(s)
- 3- Nouvelles technologies, vidéos et photos de famille
- 4- Diversité des familles et images plurielles
- 5- Mises en images de la famille et récits
- 6- Filmographies et familles dans tous ses états
- 7- Images de famille et corps familial

*Les propositions de communication, sont à envoyer, jusqu'au 30/09/2017 (sous format .doc, 2000 signes maximum) à [blandine.charrier@univ-angers.fr](mailto:blandine.charrier@univ-angers.fr). Elles seront soumises à l'avis du comité scientifique. Les réponses seront envoyées pour le 30/10/2017.*

*Le texte définitif devra nous parvenir, avant le 30/11/17 pour pouvoir éventuellement intégrer la publication d'actes.*